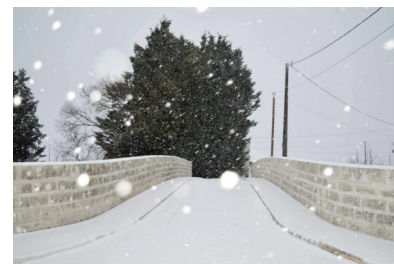




CIVRAY



Mairie de Civray

2 PLACE DE L'EGLISE, 18290 CIVRAY
TEL : 02.48.55.14.09



contact@civray-cher.fr

Commune de Civray-18290

www.civray-cher.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30-17h

Mardi et mercredi : 9h-12h

Jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Samedi : sur rendez-vous avec Mme Le Maire

Chères Civrayennes, chers Civrayens,

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom du Conseil municipal et moi-même, nos vœux les plus sincères pour 2026.

Que cette nouvelle année vous apporte la santé, la joie, la réussite dans vos projets, mais aussi - et peut-être surtout - la sérénité, la paix et ces petits bonheurs simples qui rendent le quotidien plus doux.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui traversent des moments difficiles, qui portent le deuil d'un proche ou qui souffrent en silence.

2026 étant une année électorale, je fais aussi le souhait que la campagne municipale à venir se déroule dans un climat où le respect et l'intégrité prime sur le dénigrement. Notre commune mérite un débat sain, d'idées contre idées.

Malgré le contexte national et international difficile que nous connaissons, nous, maires de petites communes, avons une responsabilité immense : continuer à assurer un service public de qualité, préserver un cadre de vie agréable et gérer avec rigueur des budgets contraints.

Oui, il y a beaucoup à faire dans notre commune... et tout ne peut pas être fait en même temps. Avoir un projet, c'est bien... mais rien ne garantit qu'il soit techniquement réalisable et budgétairement finançable tant qu'il n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie. Prioriser, c'est parfois renoncer, ou du moins différer. En 2025, plusieurs projets ont néanmoins pu voir le jour.

Nous avons tout d'abord restructuré le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Rue des Vignes, au Grand Entrevins.

Nous avons également engagé les travaux de sécurisation de la Grande Rue, au Coudray, en décembre dernier. Bien sûr, dans un monde idéal, nous aurions mené un projet plus global sur ce secteur : enfouissement des réseaux, réfection complète de la voirie, renouvellement du réseau d'eau potable... Une étude avait d'ailleurs été réalisée dans ce sens en 2023. Mais, malgré des subventions importantes, le reste à charge pour la commune dépassait les 120 000 euros pour 500 mètres de voirie et je refuse d'endetter durablement la commune pour un tel projet. Les autres hameaux attendent également des travaux essentiels, notamment en matière de sécurité, et je refuse de les en priver.

Toujours dans le domaine de la sécurité, mais du côté de la défense incendie, nous avons continué le programme de remplacement des hydrants, Rue du Tanin et Rue du Vivier.

Nous avons également achevé la rénovation complète de l'éclairage public, engagée dès 2021 grâce au plan REVE du SDE18. Cela nous a permis de faire baisser considérablement les charges communales liées à l'énergie.

Que faire en cas de :

Problème d'eau (avant compteur) ou fuite d'eau constatée sur la voie publique :

- Pendant les heures ouvrables : appeler les services techniques de la Communauté de communes FerCher au 02 48 55 87 53 ou signaler sur l'application intramuros onglet « services »/ rubrique « signaler ».
- En dehors des heures ouvrables : appeler l'astreinte FerCher au 07 85 23 74 72.

En cas de fuite après le compteur, appeler un plombier.

En cas de coupure de courant :

Appeler le numéro de dépannage inscrit sur la facture de votre fournisseur d'énergie ou le numéro d'urgence dépannage d'ENEDIS au 09 72 67 50 18.

Panne d'internet (ou de téléphonie) :

Appeler le SAV de votre opérateur.

Ligne téléphonique (cuivre) ou poteau Orange (étiquette bleue) cassé (ou dangereux) ou plaque dangereuse (ou manquante) sur voirie :

<https://signal-reseaux.orange.fr> ou appeler pendant les heures ouvrables au 0800 083 083 et, en dehors des heures ouvrables, au 0800 67 26 43.

Ligne fibre optique ou poteau Berry Numérique (étiquette blanche) cassé ou dangereux :

<https://dommages-reseaux.axione.fr/dommages/BFO> ou appeler le 02 45 45 00 30.

Ligne électrique (BT 220/380V ou HTA 15/22kV) à terre :

Ne pas toucher les fils et ne pas s'en approcher et appeler le 09 72 67 50 18.

Si les fils sont sur la voie publique et présentent un danger, appeler aussi les pompiers : 18 ou 112.

Candélabre (éclairage public) qui ne fonctionne pas :

Appeler le secrétariat de mairie ou utiliser l'appli Intramuros onglet « services »/ rubrique « signaler ».

Dégradation importante sur chaussée ou dépôt sauvage d'immondices :

Appeler le secrétariat de mairie ou utiliser l'appli Intramuros onglet « services »/ rubrique « signaler ».

Vous accompagner chez vous à toutes les étapes de votre vie

Intervention
sur l'ensemble
du département

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE

LIVRAISON DE REPAS



NOUVEAUTÉ :

Activités de prévention
et de maintien du lien social

GUICHET UNIQUE

02 47 36 29 29

Association à but non lucratif engagée pour la santé,
les soins et l'accompagnement à domicile depuis 1955



ADRESSE LOCALE À BOURGES :
7, rue de l'Île d'Or - 18000 BOURGES
02 48 23 90 65



RAPPEL DES HORAIRES DES DECHETTERIES

Localisation	Jours et horaires d'ouverture	Accès
Issoudun Z.I. rue Guillaume Massicot	Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h Vendredi : 8h-12h et 13h30-16h	Professionnels et particuliers
Lunery Chemin Marchand - Rosières	Lundi et vendredi : 9h15-12h et 13h45-17h30 Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Particuliers
Saint-Florent-sur-Cher Rue René Fontaine	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Professionnels et particuliers

Une autre action importante a été menée : la végétalisation du cimetière et l'aménagement de l'espace cinéraire.

Il reste encore des projets en attente de réalisation : l'aire de jeux pour les enfants dans le parc de la mairie, la consolidation des abords de la mare de Bois-Ratier, le curage de la mare d'Entrevins...

En terme de manifestations, l'année 2026 promet d'être tout aussi dynamique que 2025 avec, en plus, l'élection de Miss Civray, la préparation du char pour le Comice agricole et la célébration des 40 ans de notre jumelage avec la ville de Wildpoldsried. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les associations communales, les artisans, les commerçants, mais aussi les habitants, qui participent à leur manière, tout au long de l'année, au bien vivre sur notre commune.

Je remercie également les agents de la commune, qui œuvrent chaque jour pour vous proposer un service public de qualité.

Enfin, avant de terminer, il me semble essentiel de rappeler que nous agissons avec constance dans l'intérêt général. Nous sommes souvent les premiers à éprouver de la frustration lorsque les projets et les travaux tardent à se concrétiser. Nous exerçons un mandat électif, mais nous sommes avant tout habitants de la commune, et les contraintes ou difficultés que vous pouvez être amenés à rencontrer sont également les nôtres. Soyez assurés que nous restons attentifs à vos préoccupations, à votre écoute, et pleinement engagés à œuvrer au mieux pour le bien de la commune.

Bonne lecture !
Amicalement.

Sonia PAZOS-MONVOISIN

Sommaire

Le mot du Maire	p02
Naissances, mariages, PACS et adieux	p04
Investissements 2025 et travaux réalisés	p05
Projets en cours	p09
École et services périscolaires	p10
Vie communale	p12
Informations diverses	p20

Les naissances

BOLOGO Owen le 6 février
DUBOURG Paul le 27 mai
MERCIER PRUDHOMME Jade le 31 juillet
REGNIER Charly le 3 août
NICOLAS Léane le 17 août
BOULESTEIX ARAUJO Axel le 25 novembre

Les mariages

JALLET Vincent et COURSEAU Marie le 18 janvier
SMITH Patrick et LEFRANC Christine le 22 février
GSTALTER Damien et LAUDAT Clémentine le 16 août
LOUBIER Yannick et TIXIER Isabelle le 11 octobre

Les PACS

ALVES Nicolas et DOUCET Mélanie le 17 mars
VOLLOT Arthur et CORREIA Aurélie le 16 octobre
JEHANNO Dimitri et DA COSTA MARTINS Christelle le 10 novembre

Les adieux

GUILLOT Chantal née EXPOSITO le 8 février
BRISSON Lucette née CHAMFORT le 9 février
LE GAC Pierre le 28 mai
JOLIVET Josiane née PERRIN le 5 juillet
DESNoux Hélène née CHEVALIER le 1er septembre
KUZMINSKI Marie-Thérèse née NOWAK le 23 septembre
DEPEIGNE Daniel le 25 novembre
REIGNoux Jean-Claude le 28 novembre

Equipe de rédaction : Sonia PAZOS-MONVOISIN, Laurence BILLAUD, Aurélie DELREUX et Fanny AUMERLE.

Impression : Imprimerie George Sand **Dépôt légal** : janvier 2026 **Tirage** : 480 exemplaires

1 - Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française**,
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

2 - Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal,
- sa qualité de contribuable,
- sa qualité de gérant de société.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité),
- un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de la commune en vous rendant à la mairie. Il faudra alors vous munir d'un **justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile récent et du formulaire Cerfa n°12669**.

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas aller voter le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance, à tout moment et jusqu'à un jour avant le scrutin. Grâce au téléservice [Maprocuration](https://www.maprocuration.gouv.fr/), vous pouvez faire votre demande de procuration **en ligne** (<https://www.maprocuration.gouv.fr/>).

Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « **Maprocuration** ». Ce téléservice vous permet aussi de **résilier une procuration** en suivant la même démarche.

Élections municipales de mars 2026

Attention : changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales à Civray.

Vous élirez les membres du conseil municipal qui seront chargés, pendant 6 ans, de régler « par leurs délibérations, les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de scrutin lors des élections municipales ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, suite à une loi du 21 mai 2025. Désormais, le **scrutin de liste paritaire** s'applique à Civray.

Concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Vous devrez voter pour **une** liste de candidats, dans son intégralité, **sans la modifier** : vous ne pourrez plus ajouter de noms ou en supprimer. Autrement dit : le « **panachage** » n'est plus autorisé.

Attention : si vous modifiez la liste des candidats sur le bulletin de vote (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une **alternance** de candidats femmes-hommes. **Le nombre de candidats sur les listes peut varier** : le nombre de sièges à pourvoir à Civray s'élève à 15. Cependant, les listes de candidats seront considérées comme complètes à partir de 13 candidats. Elles peuvent, à l'inverse, comporter jusqu'à 17 noms, les personnes supplémentaires pouvant être appelées à compléter le conseil municipal en cas de vacance d'un siège suite à démission, décès...

Comme lors des précédentes élections, le bureau de vote se tiendra dans la salle de réunion, à la mairie, et sera ouvert de 8h à 18h.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de la commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

Investissements 2025

MOBILIER ET ÉQUIPEMENT :

- Débroussailleuse : 400.00 €
- Ordinateurs mairie et portable directrice école : 1 646.15 €
- Applique tableau école : 170.89 €
- Barnums : 657.00 €
- Enceinte bluetooth manifestations : 276.00 €

TRAVAUX :

- Passage en led de l'éclairage public d'Entrevins : 20 087.82 €
- Végétalisation du cimetière : 18 243.84 €
- Travaux de toiture du logement communal : 2 384.42 €
- Remplacement des hydrants rue du Vivier et rue du Tanin : 6 193.20 €
- Déplacement et protection du poteau incendie du Brandy : 1 140.00 €
- Curage du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la rue des Vignes : 2 413.20 €
- Restructuration du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la rue des Vignes : 28 833.94 € (plan de géomètre et frais de notaire inclus)
- Réparation du réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'avenue Saint-Vincent : 1 056.00 €
- Climatisation agence postale : 668.07 €

Eclairage public - Plan REVE (4ème partie) - Le Bourg

La dernière phase de la rénovation de l'éclairage public a été engagée en 2025, toujours en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) dans le cadre du Plan « REVE ». Après Bois-Ratier, Le Coudray et Entrevins, la Municipalité a commandé les travaux de passage en led de l'éclairage public du bourg. La commune va ainsi continuer à faire baisser ses dépenses liées à l'énergie. Les élus ont également voté l'ajout de points lumineux dans des secteurs non éclairés de la commune : Chemin du cimetière, Place de l'église et Rue des Chagnières.

Le dispositif Plan « REVE », applicable aux travaux de remplacement des équipements d'éclairage public les plus énergivores, permet la prise en charge de 70% du coût total HT des travaux par le SDE 18. Pour le passage en led du bourg, le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 17 537.72 €.

Ne s'agissant pas d'une rénovation, les ajouts de points lumineux n'entrent pas dans le Plan « REVE » : le SDE 18 participe tout de même à hauteur de 50% du coût HT du projet. Le coût définitif pour la collectivité s'élève donc à 11 095.06 €. A l'issue des ces travaux, l'intégralité du réseau d'éclairage public de la commune sera rénovée.

Début 2026, un devis pour un ajout de point lumineux au bout de la rue de la Malfondière a été demandé auprès du SDE18.

Par ailleurs, les horaires et modalités d'allumage de l'éclairage public sont modifiés : les leds sont allumées à 100% de la tombée de la nuit jusqu'à 22h, et de 6h du matin jusqu'au lever du jour. De 22h à 6h, un allumage à 20% est assuré afin de garantir un minimum d'éclairage, sans nuire à la faune nocturne. L'éclairage durant la nuit ne représente **aucun surcoût** pour la commune.

Travaux de sécurisation

Aménagement de deux écluses avec plateaux surélevés au Coudray

La collectivité a engagé en 2023 un programme de sécurisation des voies communales sur plusieurs secteurs identifiés comme dangereux.

Après les travaux réalisés dans le bourg, le Conseil Départemental du Cher, via Cher Ingénierie des Territoires, a été de nouveau consulté pour la 2^{ème} tranche de travaux, sur la D88, qui consiste en l'aménagement de deux écluses avec plateaux surélevés au Coudray, pour sécuriser le carrefour du château d'eau et l'entrée du Coudray en provenance de Saint-Florent-sur-Cher.

Les relevés effectués par les services du département ont démontré une vitesse de circulation excessive dans la traversée du Coudray. En accord avec le Département, il a donc été décidé d'aménager une écluse avec plateau surélevé sur la Grande Rue, en amont du carrefour du château d'eau, et une autre à l'entrée du hameau en provenance de Saint-Florent-sur-Cher. Le passage piéton sera également mis aux normes quant à l'accessibilité et signalé par des potelets à tête LED afin de sécuriser son usage par les enfants empruntant le transport scolaire.

Les bordures de trottoirs installées sur la rue des Chagnières devraient elles aussi permettre le ralentissement des véhicules dès l'entrée dans le hameau.

Les travaux ont été confiés à la société TPB du Centre, pour un coût global de 44 371.50 € HT. La Préfecture du Cher apporte son soutien financier à hauteur de 22 185.75 € au titre des amendes de police, subvention dédiée aux travaux liés à la sécurité routière. Une aide financière a également été sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 13 311.45 €.

Les travaux seront réalisés en deux phases : la mise en place des écluses, par la pose de bordures, est effectuée en décembre. Le rétrécissement de chaussée devrait d'ores et déjà faire réduire la vitesse de circulation. Les plateaux surélevés seront finalisés en mars-avril, à la réouverture des centrales à enrobé et lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

Tarifs des concessions au 9.10.2025

Espace cinéraire	30 ans	50 ans	Par urne supp	Perpétuelle
Cases	850 €	1000 €	25 €	
Cavurnes	500 €	750 €	25 €	
Concessions cimetière		250 €		600 €
Dispersion des cendres	50 €			

Tarifs des locations de salles au 24.02.2024

SALLE DES FETES	USAGERS DE LA COMMUNE	USAGERS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Forfait week-end	270 €	500 €	150 €
1 journée (uniquement en semaine)	165 €	320 €	100 €
Vaisselle	30 €		
Forfait Chauffage (à la demande)	50 €		
Caution	500 €		
Caution ménage	100 €		
Règlement à la signature du contrat			
Les associations de CIVRAY bénéficient d'une location gratuite par an, la deuxième est facturée 40 € et les suivantes sont facturées 150 €			

SALLE D'ENTREVINS	Associations Hors Com- mune	Manifestation commerciale	Goûter d'anniversaire	Obsèques
Tarif	60 €	50 €	50 €	gratuit
Modalités	Réunion	Week-end	Samedi de 13h à 19h	
Forfait chauff- fage		30 € du 1er octobre au 31 mars		
Caution	50 €			
Les associations de CIVRAY bénéficient de la location gratuite				

TABLES ET CHAISES	20 € pour les administrés de CIVRAY – uniquement sur la commune - Caution de 100 €
SANITAIRES CHIMIQUES	Uniquement pour les associations communales - mise à disposition facturée 60,00 € - Caution de 500 €

Les tarifs sont susceptibles d'être ré-évalués par délibération en cours d'année.

Les aides de la commune

Aides	Montant	Pièces à fournir	Délai pour faire la demande
Cadeau de naissance	30 €	RIB + justificatif de domicile	1 an à compter de la naissance
Aide à la conduite accompagnée*	75 €	Attestation d'inscription à la conduite accompagnée + RIB + justificatif de domicile	6 mois à compter de la date d'inscription à l'auto-école
Installation d'un dispositif d'alerte (Bracelet/médaille)	Jusqu'à 40 €	Facture acquittée + RIB + justificatif de domicile (non cumulable avec l'aide à l'achat d'une boîte à clés)	6 mois à compter du début du contrat de téléassistance
Achat d'une boîte à clés	Jusqu'à 40 €	Facture acquittée + RIB + justificatif de domicile (non cumulable avec l'aide à l'installation d'une dispositif d'alerte)	6 mois à compter de l'achat
Aide aux futurs lycéens*	25 € (en bon d'achat)	Copie de l'affectation en lycée + justificatif de domicile	Valable jusqu'au 30 septembre de l'année

* Pour toutes les aides :

L'aide ne sera pas attribuée si le demandeur ou ses parents sont redevables d'une quelconque facture impayée envers la collectivité.

* Pour l'aide à la conduite accompagnée et l'aide aux futurs lycéens :

Il est précisé que, sauf emménagement récent, le bénéficiaire devra avoir suivi sa scolarité au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Civray – Saint Ambroix et ses frères et sœurs, s'il en a et s'ils sont en âge d'y être accueillis, devront y être inscrits.

À vos livres !

La bibliothèque rouvre ses portes au public sur des créneaux d'après-midi. Les usagers, sur simple inscription gratuite, peuvent venir profiter des espaces (lecture et consultation de documents sur place), des collections et des services proposés (pré-réservation, documents numériques, DVD). Virginie se tient à votre disposition les lundis, mardis, vendredis de 14h à 16h, et les mercredis de 14h à 18h pour vous renseigner et vous accompagner dans vos recherches et vos découvertes.

N'hésitez plus, vous êtes les bienvenus...

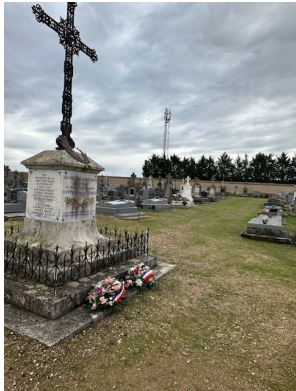
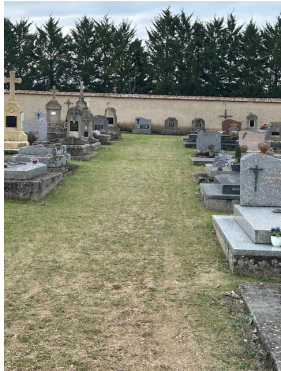


Cimetière : végétalisation et poursuite de l'aménagement de l'espace cinéraire

La commune poursuit sa transition écologique avec un chantier discret mais symbolique : la végétalisation de 3 000 m² du cimetière municipal, un projet dont le coût s'élève à 18 243.84 € TTC. Les travaux, lancés à la mi-novembre avec l'entreprise PEV, visent à transformer un espace jusque-là largement minéral en répondant aux enjeux climatiques actuels. L'opération en cours consiste à remplacer les surfaces gravillonnées par un enherbement qui permettra, sur le long terme, de maîtriser la végétation spontanée, problématique à laquelle doivent faire face les municipalités suite à l'interdiction des produits phytosanitaires. Les travaux ont nécessité la fermeture ponctuelle du cimetière mais la collectivité, tout en tenant compte des périodes de plantation, a pris le soin de programmer les travaux après la Toussaint. Parallèlement, la commune a travaillé sur l'espace cinéraire, qui a reçu de nouveaux columbariums en fin d'année. Ce nouvel aménagement, commandé auprès de la société Saint-Florent Funéraire pour un montant de 12 658.00 € TTC, a été travaillé dans sa globalité afin qu'il s'intègre pleinement à l'existant et réponde à la demande croissante des usagers. Ainsi, la végétalisation, combinée à la finition de l'espace cinéraire, offrira un meilleur cadre de recueillement : les visiteurs bénéficieront d'un espace visuellement plus doux et plus serein.



L'espace cinéraire a été complété de nouvelles cases de columbarium



Le gazon a bien levé dans les allées de l'ancien cimetière

Rénovation du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Rue des Vignes - Le Grand Entrevins

Malgré diverses interventions de curage et réparation, le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Rue des Vignes, à Entrevins, était toujours dysfonctionnel. Compte tenu du fait que la réparation du réseau existant, qui passait sous un terrain privé aménagé, aurait pu engendrer des dommages, et suite aux divers échanges avec les entreprises spécialisées et Cher Ingénierie des Territoires (CIT), les élus ont décidé de modifier le tracé du réseau pour le faire passer sous d'autres terrains privés, non aménagés. Les propriétaires des terrains concernés ont spontanément donné leur accord quant à l'usage de leurs parcelles à cette fin et la collectivité les remercie pour leur sens de l'intérêt général.

Cette restructuration a nécessité l'intervention du cabinet Bia Geo – géomètres experts à Issoudun – pour une levée topographique des terrains et l'établissement du plan de situation de la future installation, plan indispensable à la création administrative de la servitude de passage de canalisation auprès du notaire. Les actes ont été officiellement signés le 18 décembre 2025 et permettront de sécuriser la gestion du réseau nouvellement créé, tant pour les propriétaires que pour la collectivité.

Les travaux ont été réalisés début octobre 2025 par la société SAS Axiroute. Il est à noter que le projet a été intégralement financé par la collectivité, les travaux de rénovation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales n'étant éligibles à aucune subvention. Le coût total de ce chantier s'élève à 28 833.94 €, frais de notaire et de géomètre inclus.

Projet de lotissement

En 2020, avec le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal, la Municipalité a dû revoir le découpage des futures parcelles du lotissement et l'aménagement des espaces communs. Malheureusement, au vu de ces nouvelles contraintes, la commune s'est retrouvée dans l'incapacité de financer les travaux de voirie et de viabilisation. Nous avons donc envisagé un autre usage pour ce terrain et étudié, en 2023, avec le Département du Cher, la faisabilité d'une résidence seniors : nous avons sollicité différents organismes spécialisés mais il ressort de cette étude que le projet n'est pas viable du fait du manque de structures médicales à proximité directe. La recherche d'un lotisseur n'est pas non plus fructueuse : l'instabilité de notre gouvernement et de la vie économique en France n'inspirent pas confiance et ils abordent le projet avec beaucoup de frilosité. Voilà un impact direct sur notre commune de l'incapacité de nos dirigeants à diriger notre pays.

Commandes de fioul, pellets et entretien de système d'assainissement : regroupons-nous !

Chaque année, la Municipalité organise des commandes groupées pour le fioul, la vidange des fosses septiques et, depuis 2024, les pellets.



Pour rappel, 2 commandes de fioul sont programmées : une en début d'année (janvier/février) et une autre fin août/début septembre. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie en amont.

Pour la vidange des fosses septiques ou toutes eaux, nous vous rappelons qu'il nous faut avoir au minimum 3 foyers intéressés pour que les tarifs soient avantageux. Anticipez et inscrivez-vous.

En ce qui concerne la commande groupée de pellets, elle devrait être organisée courant juin. La mairie diffusera une information sur les modalités d'inscription.

Nous vous rappelons que c'est un service proposé par la municipalité et qu'avant chaque groupement, elle sollicite des devis auprès de différents prestataires. Les tarifs ne sont donc connus qu'au moment de la commande.

Rappel : le fait que les commandes soient groupées implique que les livraisons ne peuvent en aucun cas être individualisées.

Rémi+ Autopartage : de la Zoé à la E-208

Profitez de tous les avantages d'une voiture, sans les inconvénients ! Avec Rémi+ Autopartage, vous louez une voiture près de chez vous, pour quelques heures ou pour la journée, et la restituez une fois votre trajet terminé. Pas de frais d'entretien, pas d'engagement ! Vous ne payez que ce que vous consommez, tout en profitant d'une voiture automatique électrique et compacte.

Depuis le 5 janvier, la Renault Zoé a été remplacée par une Peugeot E-208, qui dispose d'une autonomie de 350 km.



Pour la réserver, inscrivez-vous sur <https://subscribe.clem.mobi/communautes/1024> et créez votre compte. Après validation (sous 48h), vous pourrez réserver vos créneaux :

- 5h-12h30
- 13h30-18h
- 19h-minuit

7 €/créneau, 14 € les 2 créneaux, 19 € les 3 créneaux, cumulables.

SICTOM :

Nouveau : moins de sacs, plus de bacs !

À compter de cette année, le SICTOM de Champagne Berrichonne a décidé de doter chaque foyer de Civray d'un bac de tri (jaune) et d'un bac à ordures ménagères (noir). Les sacs poubelle ne seront plus fournis.

Les foyers collectés en point de regroupement et les résidences secondaires ne sont pas concernés par cette dotation et continueront à disposer, quant à eux, de rouleaux de sacs poubelle jaunes et noirs. Un courrier sera adressé individuellement à chaque foyer pour préciser s'il est concerné par la dotation en bacs ou non.

La commune étant très vaste, il n'est pas possible d'assurer une distribution des bacs en porte-à-porte. Une mise à disposition « collective » dans la cour de l'ancienne école primaire (Route des Chagnières) va donc être organisée et assurée par la commune, avec deux créneaux par hameau, selon le planning suivant :

Secteurs	Dates de distribution	
Le Bourg, Bois-Ratier, la Chapelle du Puits, Bois Bourbon, le Puits, le Colombier, le Pontet, la Coudras, la Maison Rouge	Vendredi 27 février 9h - 12h / 14h - 18h	Samedi 7 mars 9h - 12h / 14h - 16h
Entrevins, le Coudray, Serille, les Rondeaux, le Brandy, les Rocs, l'Orme au Chat, les Gallards	Samedi 28 février 9h - 12h / 14h - 16h	Vendredi 6 mars 9h - 12h / 14h - 18h

Lors de la distribution, chaque foyer devra signer une convention formalisant les modalités de mise à disposition et d'usage des bacs.

Les habitants seront également invités, à cette occasion, à retirer leur carte d'accès à la déchetterie, nécessaire pour entrer dans les centres de dépôt à compter du 1^{er} avril 2026.



Projet d'ombrières avec panneaux photovoltaïques Parking du groupe scolaire

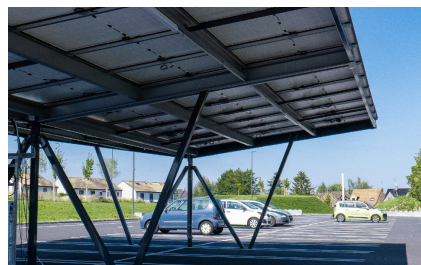
Bien que non concernée par la loi Climat et Résilience, mais sensible à la problématique du développement durable et de la production d'énergie propre, la commune de Civray souhaite faire installer des ombrières avec panneaux photovoltaïques sur le parking du groupe scolaire. L'aménagement serait complété d'une clôture haute du côté du city-stade, pour protéger l'installation.

L'énergie produite par les panneaux serait destinée à l'autoconsommation d'une partie des bâtiments communaux, prioritairement le groupe scolaire, mais également l'ensemble mairie/agence postale en période estivale.

Ce projet, outre les économies financières réalisées grâce à la baisse des charges liées à l'énergie, (économies qui permettraient de financer l'emprunt réalisé pour sa mise en œuvre) apporterait plus de confort aux usagers du parking : préservation des intempéries et de la chaleur.

Le projet a été approuvé par délibération en date du 18 décembre 2025. Le marché devrait être lancé courant 2026 et, sous réserve d'obtention des financements, les travaux pourraient être engagés dès 2027.

Le coût global du projet est évalué à 200 000.00 € HT. Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40% du coût HT du projet, soit 80 000.00 €.



Exemple d'ombrière
avec panneaux photovoltaïques



Projet d'implantation

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert dès 7h15 le matin et jusqu'à 18h30 le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Nous vous rappelons que le mercredi, dans le cadre de la mutualisation des services, vous pouvez inscrire vos enfants au centre de loisirs de Saint-Florent-sur-Cher. Une convention a été signée afin que les enfants de Civray y aient prioritairement une place et, surtout, bénéficient de tarifs avantageux, la commune participant aux frais. Pour rappel, le centre de loisirs de Civray était facturé 8 € la demi-journée. C'est le coût d'une journée de présence à Saint-Florent-sur-Cher... Proposer un service à un prix raisonnable à nos concitoyens reste une priorité !

Les enfants de Civray peuvent également être accueillis au centre de loisirs de Plou. Nous vous invitons à contacter les mairies concernées pour obtenir plus de renseignements.

La grande lessive

Les élèves ont « étendu » devant leur école, sur un fil à linge, leurs réalisations artistiques sur le thème « Du papier, des papiers, vos papiers ». Cette installation est éphémère et est organisée dans le monde entier sur le même thème. Des informations sont disponibles sur le site www.lagrandelessive.net
Bravo à tous les enfants pour leurs belles réalisations de collage !



Tous au cinéma

Les élèves de PS/MS et GS/CP sont allés trois fois au cinéma « Le Rio » à Saint-Florent-sur-Cher, dans le cadre du projet « Ma classe au cinéma » : ils ont découvert, lors de projections organisées spécialement à leur intention, des œuvres cinématographiques sur le thème de la nature.



La magie de Noël à Bois-Ratier...

Comme chaque année à l'approche de Noël, dès le début du mois de décembre, Madame AUPERPIN et Monsieur ROBIN ont ouvert leur porte aux amoureux des jardins illuminés.



Trois semaines ont été nécessaires pour tout installer, avec près de 80% de nouveautés et pas moins de trois kilomètres de guirlandes électriques et 400 mètres de rallonges employées.



Pour réaliser les différents « tableaux », Monsieur ROBIN griffonne d'abord ses idées sur papier, puis confectionne les patrons grandeur nature : ce sont sur des brise-vues, des panneaux métalliques... que ses idées prennent vie. L'été, du fait des fortes chaleurs, est une période propice pour la construction et la fabrication des illuminations.

Les visites de ce monde lumineux ont débuté le 10 décembre et se sont poursuivies jusqu'au premier week-end de janvier, de 17h30 à 20h. Si, l'an dernier, ces habitants de Bois-Ratier avaient reçu plus de 120 visiteurs, cette année, au bout d'une semaine, ce nombre avait déjà été atteint. Comme quoi, la magie des lumières séduit toujours autant petits et grands.



... et au Coudray !



Depuis quelques années, sur la Rue des Chagnières, juste à côté du château d'eau, Monsieur CLEMENT décore son jardin de guirlandes lumineuses et participe ainsi à égayer la commune pour les fêtes de fin d'année. Cette année, chaque passant a pu profiter des projections de personnages de Noël sur le château d'eau, projections réalisées avec l'accord de l'intercommunalité (propriétaire du bien). De l'autre côté de la rue, Monsieur JEANDROT avait lui aussi joué le jeu et joliment décoré son jardin.



Un jeune Civrayen plein d'avenir !

Paul HAWRYLAK : futur maillot jaune du Tour de France !

Né en 2008, ce jeune Civrayen résidant à Bois-Ratier incarne une génération pour qui la passion devient un véritable projet de vie : il a fait le choix radical de consacrer l'intégralité de son temps et de son énergie au cyclisme, sans place pour les loisirs ou les distractions habituelles de son âge. Son objectif est clair et assumé : faire du vélo son métier et accéder au niveau professionnel au sein d'une équipe.

Passionné depuis l'âge de 2 ans, son quotidien est rythmé par une discipline hors normes. Chaque jour, ce futur bachelier consacre près de cinq heures à l'entraînement : un volume digne des athlètes de haut niveau. En parallèle, il poursuit son parcours scolaire grâce à une organisation adaptée : une heure de cours via le CNED et deux heures de présence au lycée de Saint-Amand-Montrond. Un équilibre exigeant, mais nécessaire, pour concilier ambition sportive et obligations scolaires.

De mars à septembre, il entre dans le cœur de son activité avec la saison de route, période clé durant laquelle les compétitions s'enchaînent, et où chaque performance compte. Lorsque vient le mois d'octobre, l'intersaison n'est pas synonyme de repos, mais de préparation intelligente : course à pied, cyclo-cross et musculation afin de conditionner son corps. Ce travail de fond témoigne d'une maturité et d'une compréhension du sport rarement observées à son âge.

Les efforts commencent déjà à porter leurs fruits. Son palmarès, bien que jeune, est prometteur. En 2025, il s'illustre sur la scène internationale avec une course disputée au Canada, confirmant sa capacité à performer au-delà des frontières. Il compte également plusieurs participations remarquées sur des courses en Suisse et en Italie, des terres reconnues pour leur exigence et leur tradition cycliste, ainsi qu'en France.

Déterminé, rigoureux et animé par une volonté sans faille, Paul avance pas à pas vers son rêve : vivre de sa passion en devenant professionnel et, qui sait, le futur maillot jaune du Tour de France !



Spectacle de Noël

Le jeudi 11 décembre au matin, les élèves du RPI Civray – Saint Ambroix ont vécu un joli moment de fête.

Le spectacle de Noël proposé cette année par l'équipe éducative, l'association des parents d'élèves et la municipalité de Civray, avait pour thème « Lou la lutine et le Noël surprise ». Sur scène, dans une ambiance feutrée, Lou a partagé ses aventures pleines de rires et de musique. Tous les enfants ont écouté avec attention, et ont applaudi avec joie. L'ambiance était chaleureuse et joyeuse. Après le spectacle, le grand lutin, ami de Lou, est venu surprendre les élèves. Il a distribué des sachets de chocolats à chaque enfant, et des cadeaux pour chaque classe. La matinée s'est achevée sur ce moment d'échange, avec des sourires et de beaux souvenirs partagés ensemble.



Petite et Moyenne Sections



CM1 et CM2



CE1 et CE2



Grande Section et CP

L'agence postale communale ouvre aussi le lundi après-midi

Depuis le 6 octobre 2025, la Poste de Saint-Florent-sur-Cher est fermée le lundi. La Municipalité de Civray a décidé d'élargir les horaires d'ouverture de son agence postale communale afin de permettre aux administrés du territoire d'accéder aux services postaux toute la journée : ainsi, en plus de l'ouverture du lundi matin de 8h45 à 12h, l'agence postale est également ouverte le lundi après-midi de 15h à 17h.



Commémorations du 8 mai et du 11 novembre

Les commémorations du 8 mai et du 11 novembre sont l'occasion de rendre hommage à nos Morts pour la France ! Un devoir de mémoire qu'il faut faire perdurer. Nous sommes chaque fois plus nombreux pour accompagner nos anciens combattants, les Jeunes Sapeurs Pompiers et les Sapeurs Pompiers de Chârost. Nous vous rappelons que les commémorations ont toujours lieu au cimetière, avec un rassemblement à l'entrée à 10h50.



Fin des réseaux cuivre ORANGE (Rappel)

La commune ayant bénéficié de l'installation de la fibre optique depuis 2020, Orange, propriétaire des réseaux cuivre sur l'ensemble du territoire, va progressivement les supprimer en 2026 sur notre commune. Les services utilisant ces réseaux (téléphonie, internet et télévision) ne seront donc plus opérationnels.

Pour les foyers qui n'auraient pas encore migré vers la fibre ou les réseaux GSM, il est urgent de le faire. Il suffit d'en faire la demande auprès des opérateurs qui, pour la plupart, proposent une offre limitée à la téléphonie. Celle-ci est adaptée pour les personnes ne souhaitant pas un raccordement à internet.

Les personnes abonnées à un service de téléassistance à domicile (type « Présence verte ») sont invitées à se rapprocher de leur fournisseur, qui leur apportera toutes les informations nécessaires.

Plus d'informations sur :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16645>

Civray Festivités

Pour nous contacter :

Adresse : 2 place de l'Eglise

Mail : civray18.festivites@gmail.com

Téléphone : 06 37 63 38 57

Site internet : www.civrayfestivites.fr

Membres du bureau

Président	Jean-Michel CRUZ
Secrétaire	Annie JEANZAC
Trésorier	Daniel LEMAISTRE



Comme chaque année, l'association Civray Festivités est toujours à vos côtés pour faire vivre notre commune. Grâce à vous et à votre présence, nos manifestations continueront d'exister. Cette année encore, choucroute, fromagée et couscous ont été appréciés de tous. Merci à tous les bénévoles et adhérents pour leur implication.

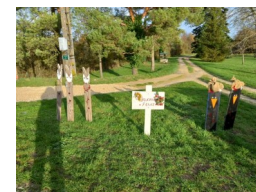
Retrouvons nous en 2026 pour une année riche en événements.

Le Président, Jean Michel CRUZ



L'atelier créatif

Depuis quelques années, l'atelier créatif, constitué de quelques habitants désireux de participer à l'embellissement de la commune, se réunit certains jeudis et confectionne les décors qui parent chaque saison les hameaux. Nous les remercions pour leur créativité et leur engagement !



Le comité de Saint-Vincent d'Entrevins

Pour nous contacter :

Patricia MONTAROU au 06.64.74.84.33

Mail : joel.montarou@orange.fr

Comme chaque année, la fête de la Saint-Vincent organisée par le comité de Saint-Vincent d'Entrevins a rassemblé nombre de participants dans une ambiance chaleureuse.

Membres du bureau	
Président	Patricia MONTAROU
Secrétaire	Jeannine LEFEBVRE
Trésorier	Serge LEFEBVRE

A partir de 15h30, le défilé s'est mis en place et s'est rendu jusqu'à l'église au son de la vielle, instrument traditionnel qui accompagne la marche. Une célébration y était organisée à 16h, moment de partage et de recueillement. Pour cette année 2025, ce sont Valérie et Dominique DOMAS qui étaient les bâtonniers, remplaçant Séverine et Arnaud PHILIPPE.



À la sortie, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour prendre part au pot de l'amitié et déguster la galette. La fête a continué ensuite avec des animations musicales orchestrées par le groupe « Les Bordins de l'Arnon » : chants populaires berrichons, danses traditionnelles et musique entraînante.

Petits et grands ont participé, échangé et célébré ensemble les traditions locales, dans la joie, la simplicité et le respect du patrimoine vivant.

Le comité de Saint-Vincent d'Entrevins vous donne rendez-vous chaque année pour venir partager cette « tradition locale » et découvrir les nouveaux bâtonniers. En 2026, la fête de la Saint-Vincent s'est déroulée le samedi 24 janvier 2026. Pour compléter la fête, un dîner dansant est prévu à la salle des fêtes de Civray le samedi 28 février 2026.

Merci de réserver au 02 48 26 28 58, au 06 35 92 94 36, ou au 06 33 64 09 12.



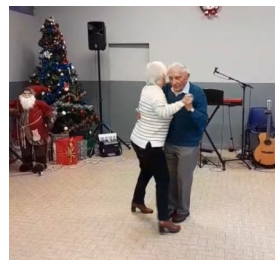
Beau succès pour le repas des aînés

Le dimanche 30 novembre, le repas des aînés a rassemblé une soixantaine de personnes. Les tables étaient joliment dressées, la salle des fêtes décorée aux couleurs de Noël et les sourires bien présents.

Le repas a été concocté par le Traiteur Bigot (Issoudun), le dessert par les Gourmandises de Civray et l'animation a été assurée par l'Association CHARAD'PRODUCTION (merci à Carine ACHARD).

A 14h, quelques enfants du RPI Civray – Saint-Ambroix sont venus, accompagnés de leurs parents, pour entonner des chants de Noël connus de tous. Les aînés ont écouté avec émotion, et parfois chanté à leur tour. Ces instants de partage ont créé beaucoup de joie et de souvenirs.

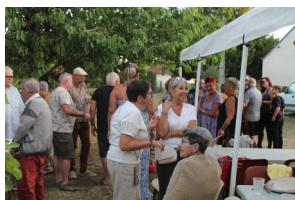
Le repas s'est terminé dans la bonne humeur, avec des remerciements, et l'envie de se retrouver encore l'année prochaine avec autant de chaleur et de convivialité partagée.



Le repas des voisins de Bois-Ratier : retour sur les prémices



En 2008, Serge JEANZAC, qui vient d'être élu Maire de Civray, avec Nelly TROCHET, conseillère municipale résidant à Bois-Ratier, Joseph et Marie-Thérèse FABIEN, Robert et Marinette AUVITY, décident d'organiser le repas du hameau en août afin de faire un pied de nez aux habitants qui se plaignent qu'il « ne se passe jamais rien à Bois-Ratier ! ». Si les premières années le repas se déroulait dans la grange de la famille FABIEN, le succès de l'événement a rendu cet endroit trop étroit. Dès lors, la famille AUVITY a proposé son terrain, et la municipalité les a accompagnés en mettant à leur disposition des barnums, des tables, des chaises... Depuis, chaque année, une quarantaine de convives se réunit et passe une belle soirée dans la bonne humeur, à déguster les petits plats apportés par chaque participant.



Les Ecoles Buissonnières

Pour nous contacter :

lesecolesbuissonnieres@hotmail.com

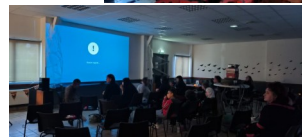
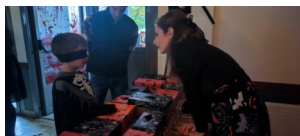
Facebook : Les écoles buissonnières de Civray / Saint Ambroix

De nombreuses manifestations ont encore été organisées en 2025. Nous remercions tous les participants, qui permettent que chacune d'entre elles soit une réussite ! Retour en images :

Membres du bureau	
Présidente	Céline CHAMBARET
Vice-Président	Pierre LACAILLE
Secrétaire	Claire BIGOT
Vice-Secrétaire	Coralie LEROY Camille CHEVALIER
Trésorière	Pauline JIREAU



Marché de Noël



Halloween avec projection de films



Tenue d'un stand
au Marché de Noël

Le comité de jumelage Civray-Saint-Ambroix / Wildpoldsried

Pour nous contacter :

Adresse : 2 Place de l'église

Téléphone : 06 65 44 66 04

Mail : comitejumelage.civray@gmail.com

Membres du bureau	
Président	Serge JEANZAC
Secrétaire	Marie LEDET
Trésorière	Françoise LEGRAND

L'année 2025 a été très riche en événements : Saint-Patrick, brocante, soirée « Années 80 », marché de Noël et participation à Saint-Ambroix Plage, avec les associations des deux communes. Notre première soirée « Années 80 » a connu un franc succès et a affiché complet : une superbe ambiance pour une soirée de danse, musique et blind-test.

Nous recherchons toujours de nouveaux adhérents, de nouvelles familles qui s'investiraient pour faire perdurer le jumelage dans le temps. Nul besoin de maîtriser l'allemand : on arrive toujours à se comprendre !

En avril 2026, la commune va célébrer les 40 ans du jumelage qui la lie avec la ville de Wildpoldsried ! A cette occasion, nos amis bavarois nous rendent visite : leur venue promet de beaux moments de partage, de convivialité, et de nombreuses sorties, afin de célébrer une amitié de longue date. Au programme : repas croisière sur le canal de Briare, visite du Prieuré d'Orsan, de la distillerie Mabillot.... soirée berrichonne-bavaroise, et soirée officielle avec la mairie.

Nous comptons sur vous pour nous aider à les accueillir comme il se doit !

